Conseil Scientifique de l'INS2I

Compte rendu du 2 février 2022

Invités :

- Ali Charara, directeur de l'INS2I
- Isabelle Queinnec, DAS section 7
- Anne Siegel, DAS interdisciplinarité et interfaces, suivi des GDR
- Michel Daydé, DAS relations internationales et Union Européenne
- Inbar Fijalkow, présidente de la section 7
- Yves Grandvalet, président de la CID 55
- Claire Mathieu, représentante du conseil scientifique du CNRS
- Danuta Dufrat-Chabrière, assistante du comité national

Etaient présents (21)

Caroline Appert, Thierry Artières, Myriam Caudrelier, Jocelyn Chanussot, Caroline Fontaine, Elisa Fromont, David Ilcinkas, Laetitia Jourdan, Daniel Le Berre, Maël Le Treust, Dominique Martinez, Silviu-Iulian Niculescu, Véronique Perdereau, Luc Pronzato, Gilles Sassatelli, Jean-Luc Schwartz, Sylvie Servigne, Christine Tasson, David Trebosc, Xavier Urbain, Marilena Vendittelli.

Etaient absents excusés ou représentés (3)

Pascal Brossard, Giuseppe Di Molfetta, Christine Yvoz.

Ordre du jour

1. Actualités de l'Institut – échanges avec la direction de l'INS2I
2. Point statutaire : avis sur la composition des jurys d'admission aux concours 2022 des chargés de recherche, pour les sections et CID
3. Restitution bilan sections/CID d'ancien mandat : discussions et propositions.
4. Séminaire rapport de prospective: « Science de l'information et société »
5. Bilan et recommandation du séminaire « Vote électronique »
6. Échanges préparatoires séminaire « Numérique et enseignement »
7. Approbation du compte-rendu de la session du 7 décembre 2021

1. Actualités de l'Institut – échanges avec la direction de l'INS2I

Dans son intervention, Ali Charara traite des sujets suivants :

- Le CSI accueille de nouveaux membres nommés : Marilena Vendittelli de l'Université La Sapienza à Rome, Pascal Frossard de l'EPFL et Silviu-Iulian Niculescu du L2S, et un nouveau membre élu Dominique Martinez du LORIA. La préparation par le CSI du rapport de prospective est une étape importante pour l'Institut.
- Les CID 51 et CID 55 ont été installées.
- En 2022, le budget des laboratoires est en augmentation, globalement de 15% (sur les années 2021 et 2022). Une partie est dédiée au fonctionnement du laboratoire FEI (fonctionnement équipement investissement) et une partie est réservée aux appels à projets. A l'INS2I, le FEI augmente de 4 % à 5 %, le budget des GDR reste constant. Le budget des appels à projets augmente légèrement et se situe autour de 770 k€ pour l'appel unique et concerne aussi 9 CDD d'un an. L'évaluation est réalisée par l'équipe scientifique de l'Institut qui arbitre en tenant compte des priorités des DU.
- Les appels à projets de la MITI pour financer des doctorants sur des projets interdisciplinaires sont toujours en cours, il faut avoir au minimum deux laboratoires de deux instituts différents qui proposent un sujet de thèse. L'INS2I est porteur de 5 à 7 projets de thèses en tant qu'institut principal, et une dizaine en tant qu'institut partenaire.
- Les GDR ne sont plus des structures de recherche depuis 2021. La direction de l'INS2I a lancé un chantier sur l'évolution des GDR, c'est l'une des priorités en 2022. La décision de création d'un GDR est prise par le DGDS Alain Schuhl sur proposition de l'Institut. Anne Siegel DAS en charge du suivi des GDR travaille sur ce sujet avec les CM (chargés de mission) thématiques. Ce travail s'appuie également sur des entretiens avec les directions de chaque GDR à part, avec pour objectif de faire émerger des propositions qui seront ensuite présentées au CSI.
- Sur proposition de la ministre de l'enseignement supérieur, le Président de la République sollicite le Sénat et l'Assemblée Nationale pour auditionner Antoine Petit, en vue d'une possible reconduction en tant que PDG du CNRS.
- En 2023, l'HCERES évaluera le CNRS, le PDG devrait évoquer ce sujet en CPCN en vue de dégager un positionnement de l'organisme, dresser des perspectives scientifiques disciplinaires et interdisciplinaires qui pourraient prendre la forme d'une auto-évaluation. A l'Institut, l'idée serait de s'appuyer en partie sur les travaux du CSI, notamment sur le rapport de prospective, qui pourrait avoir un objectif plus large, tourné vers la société, et un calendrier un peu décalé.

Ali Charara et Marilena Vendittelli souhaitent rendre hommage à notre collègue Jean-Paul Laumond, roboticien au LAAS décédé brutalement.

Question du CSI.

Au sujet du montage budgétaire des projets PEPR de deuxième vague, s'oriente-on vers un modèle de coût complet dans lequel le CNRS prélève 40% ?

- Les frais de gestions n'apparaissaient pas dans les PEPR de première vague. Récemment, une décision du comité interministériel faisait apparaitre 20% de frais de gestion et rendait les coûts salariaux éligibles à hauteur de 40% maximum. Les PEPR qui sont déjà finalisés, comme Cybersécurité, Technologies Quantiques, MoleculArXiv, n'avaient pas tenu compte de cela, nous faisons en sorte que ces projets ne soient pas pénalisés, notamment par le prélèvement des coûts salariaux. Concernant les projets en cours de dépôt, il faut que les porteurs n'oublient pas de tenir compte dans les budgets demandés des 20 % de frais de gestion et des coût salariaux éligibles à hauteur de 40% maximum. Les directeurs de programme ont bien été informés, nous travaillons avec une actualité quasi-quotidienne sur ce sujet.

Question d'Inbar Fijalkow.

Certains PEPR portés par l'INSIS concernent des thématiques de l'INS2I, comment cela s'articule ?

- Les PEPR sont sous la responsabilité du PDG du CNRS et visés par le DGDS. L'Institut référent est la porte d'entrée du PEPR, qui coordonne l'action en interne avec les autres instituts concernés, le suivi des PEPR hors INS2I est effectué par un DAS ou un CM référent à l'institut.

Question du CSI.

Le GDR thématique Océan et Mers (OMER) a été créé par la MITI avec un soutien à hauteur d'une dizaine de bourses de thèses, est-ce que ce type de soutien concerne aussi les autres GDR ?

- Ce GDR a été créé à l'initiative de la MITI sur des financements PPR (programme prioritaire de recherche) avec des thèses fléchées à l'interdisciplinarité. L'Institut n'a pas la capacité à recruter des doctorants pour les GDR qui en dépendent.

Questions du CSI.

Où en est-on de l'accord cadre CNRS-Inria ?

- Malheureusement, le CNRS n'a pas reçu de réponse à ce jour de la part d'Inria sur les propositions formulées.[1]

Questions du CSI.

Au sujet des promotions CRHC pour les chercheurs aux échelons 9 et 10, il semble que les DU ne soient pas nécessairement tenus informés du grade des chercheurs de leur laboratoire, et ne les incitent pas toujours à déposer un dossier.

- La promotion CRHC n'est pas un pré-requis pour le passage DR. Nous avons de nombreux CR à l'échelon 10 qui ne proposent pas leurs candidatures CRHC. Isabelle Queinnec et Olivier Serre, DAS, suivent ce dossier du côté INS2I.

Questions du CSI.

Quelles sont les attentes de l'Institut concernant le rapport de prospective? Peut-on voir un lien entre cette demande d'évaluation pour 2023 et la volonté de faire disparaître les organismes ?

- Pour une évaluation par l'HCERES en 2023, il faudra remettre un rapport d'autoévaluation et de prospective succinct au niveau de l'Institut durant l'été ou l'automne 2022. L'évaluation sera menée sur l'ensemble du CNRS mais le comité examinera également les activités de chaque institut. Ce rapport ne sera pas aussi large que ce qui semble envisagé par le CSI. L'Institut travaillera avec le CSI sur les tendances générales.
- La dernière évaluation du CNRS en 2016 était effectuée par un comité international mis en place par le CNRS et non par l'HCERES. Le COP couvre la période 2019-2023, une évaluation en 2023 ou 2024 était attendue. Nous aurons plus de précisions prochainement.

2. Point statutaire : avis sur la composition des jurys d'admission aux concours 2022 des chargés de recherche, pour les sections et CID

Vote du CSI (19 votants).

[1]NDLR : L'accord-cadre entre le CNRS et Inria a finalement été signé début mars 2022.

Question sur laquelle porte le vote : Approuvez-vous la proposition de jury d'admission aux concours des chargés de recherche en 2022 ?
Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Résultat : la proposition de jury d'admission aux concours des chargés de recherche en 2022 est approuvée.

Vote du CSI (19 votants).
Question sur laquelle porte le vote : Approuvez-vous la proposition de jury d'admission aux concours des chargés de recherche en CID en 2022 ?
Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Résultat : la proposition de jury d'admission aux concours des chargés de recherche en CID en 2022 est approuvée.

3. Restitution bilan sections/CID d'ancien mandat : discussions et propositions.

Lors du CSI du 7 décembre 2021, les présidents des sections 6, 7 et CID 51 des mandatures 2016-2021 ont dressé des bilans. Au sein du CSI, un groupe de travail composé de Jean-Luc Schwartz et Gilles Sassatelli travaille sur des recommandations.

1. Dialogue avec les chercheurs :

La section 6 avait organisé une réunion avec plus de 300 chercheurs. Sur demande, la section proposait des entretiens individuels. Le site de la section était alimenté régulièrement. La section 7 avait mené des auditions des DU, fourni des rapports détaillés aux chercheurs. L'Institut avait organisé des réunions avec les chargés de recherche recrutés 3 ans et 7 ans auparavant.

Ces actions ont reçu un accueil très positif de la communauté, le CSI propose de coordonner les réunions et de les généraliser à l'échelle de l'Institut.

2. Dialogue avec les chercheurs en difficulté :

Lorsqu'un chercheur en difficulté est identifié, les services RH des délégations proposent un entretien sans pouvoir évoquer les aspects scientifiques. Ensuite, il y a une coordination entre les sections et l'Institut avec éventuellement d'autres entretiens où les aspects scientifiques sont évoqués. Les relations avec les délégations régionales et la DRH sont compliquées, il est difficile d'obtenir des informations.

Discussion au sein du CSI.

L'Institut et les sections n'ont pas les compétences RH et ne peuvent avoir accès aux aspects personnels, les services RH n'ont pas les compétences scientifiques. L'origine des difficultés n'est pas toujours liée aux aspects scientifiques, mais induit souvent des perturbations sur l'activité scientifique qui déclenchent un suivi. Un avis réservé de la section concernant l'activité du chercheur déclenche un suivi RH en délégation, sans que la section ou l'Institut ne soit consulté. Les chercheurs expriment plus souvent leurs difficultés dans les rapports à vague ou mi-vague. Si cela n'empiète pas sur la production scientifique, le suivi RH n'est pas déclenché. Il n'y a pas de suivi global du chercheur incluant les aspects scientifiques et RH. Une alerte est déclenchée soit par le DU, soit par la section qui constate une baisse d'activité. Il semble que la coordination du suivi des chercheurs en difficulté pourrait être améliorée, le CSI réfléchira à des propositions dans ce sens.

3. Difficultés statutaires :

Il y a un verrou juridique et une impossibilité en pratique de faire des retours aux candidats malheureux aux concours, ce qui génère de l'incompréhension et de la frustration à l'issue des concours, des promotions et lors de l'attribution des PEDR.

Discussion au sein du CSI.

Ce problème doit être traité à l'échelle du CNRS. Dans le cas d'un concours avec des sous-jurys, tous les candidats auditionnés font l'objet d'un rapport officiel qui peut, sur demande, être consulté par les candidats. Dans les rapports, il n'est pas possible d'écrire d'éléments négatifs ou de faire des comparaisons claires entre les candidats. Les membres du jury sont soumis à la confidentialité des débats. Certains messages peuvent passer via les évaluations à vague et à mi-vague. Les éléments des autres dossiers acceptés qui ont été appréciés peuvent être décrits, sans donner directement des instructions sur la manière dont les candidats doivent présenter leur candidature. Les droits de réponses dont les chercheurs disposent suite à leur évaluation individuelle à vague et à mi-vague montrent que la formulation des rapports doit être robuste et inattaquable, à défaut de quoi des incompréhensions ou de mauvaises interprétations peuvent naître. Ces rapports sont relus et corrigés dans ce sens. Le classement par mérite au concours chercheur sera disponible sur le site de la C3N, mais pas sur le site du CNRS. Il est également proposé de discuter en CPCN de la pertinence d'étendre les rapports à tous les candidats auditionnés au concours chercheur.

4. Système d'information Marmotte

Les relations avec la DSI sont très difficiles, le sujet du système d'information Marmotte est un point dur.

Discussion au sein du CSI.

Les administrations doivent mettre en place des logiciels open-source. Le gouvernement joue le jeu, le système d'information Marmotte pourrait redevenir open-source, même s'il contient des données personnelles sensibles. L'évolution du système d'information Marmotte ne semble pas être une priorité pour la direction du CNRS, malgré les demandes répétées des sections. Par ailleurs, les sections pâtissent du fort roulement sur les postes d'assistants du comité national. Les sections sont contraintes d'anticiper d'éventuelles interruptions de service durant les périodes de concours.

5. HCERES et visite des unités:

Les visites sur site sont essentielles pour maintenir la qualité des échanges avec les chercheurs et les DU, la présence d'un élu C est indispensable mais pas toujours acceptée.

Discussion au sein du CSI.

Suite aux évolutions récentes, le HCERES devrait évaluer les projets et organiser des visites sur site pour les unités qui le demandent. L'Institut ne s'est pas encore positionné sur la possibilité d'organiser lui-même les visites d'unités pour pallier à l'absence possible de visites HCERES. Il semble difficile pour les sections d'émettre un avis sur l'association d'une unité au CNRS, si l'évaluation HCERES ne comporte pas de projet.

6. Coloriage et fléchage de postes aux concours

L'Institut et le CSI pourraient travailler en amont dans un cadre défini au sujet des thèmes prioritaires.

Isabelle Queinnec :

Le CSI avait travaillé sur le bilan des coloriages. L'Institut sera très à l'écoute des propositions faites par le CSI. L'Institut doit être très réactif, le CSI fonctionne sur le temps long. Nous pourrions avoir une discussion en février sur les choix des coloriages et un bilan au mois de mai chaque année, qui serait basé sur les retours des sections.

6. Suggestions d'actions à mener :

Le CSI pourrait consulter les instances CPCN et C3N pour définir des actions communes, éventuellement en formant des groupes de travail inter-Instituts.

4. Séminaire rapport de prospective: « Science de l'information et société »

En vue de préparer le rapport de prospective, le groupe de travail composé de Gilles Sassatelli, Luc Pronzato, Thierry Artières, Xavier Urbain, organise un séminaire thématique sur les « sciences de l'information et la société ». Ce séminaire faisait intervenir :

- Delphine Maucort-Boulch, Cheffe du pôle Santé Publique aux Hospices Civils de Lyon : « Sciences du numérique en médecine »,
- Philippe Fraisse, Professeur Université de Montpellier, Directeur du GDR Robotique : « Robotique et Société »,
- Mélanie Dulong de Rosnay, CR CNRS, Directrice du Centre Internet et Société : « Internet, IA et Société ».

Séminaire de Delphine Maucort-Boulch : « Sciences du numérique en médecine »

Les sciences du numériques en santé sont au cœur d'une ambition internationale, l'espace européen des données de santé est une priorité de la Commission Européenne. La France fait l'objet d'une politique volontariste avec la mise en place du Système National des Données de Santé (SNDS), la mission Villani AMI SIA.

Health Data Hub (HDH) est un groupement d'intérêt public (GIP) qui associe 56 parties prenantes issues des secteurs public et privé. Cette structure permet à des porteurs de projets d'accéder à des données de santé dans un cadre sécurisé, pour qu'ils contribuent à trouver des solutions qui améliorent la santé des personnes. Des procédures précises encadrent ces accès et ces données ne contiennent ni les noms, ni les prénoms, ni les numéros de sécurité sociale des personnes. L'objectif du Health Data Hub est que les données de santé, qui représentent un véritable patrimoine collectif, puissent être utilisées au bénéfice de la société. Ces données sont notamment issues de l'Assurance Maladie (base SNIIRAM), des données des hôpitaux (base PMSI), des causes médicales de décès (base du CépiDC de l'Inserm), des données relatives au handicap (en provenance des MDPH - données de la CNSA) ainsi qu'un échantillon de données provenant des organismes d'Assurance Maladie complémentaire.

Afin de développer l'innovation de la e-santé, PariSanté Campus accueillera dans le 15ème arrondissement, cinq opérateurs publics, Inserm, Université PSL, Inria, Health Data Hub, Agence du Numérique en Santé et des partenaires privés de la recherche et de l'innovation.

Les CHU structurent leurs efforts autours d'entrepôts de données de santé (EDS) qui sont les relais locaux de HDH, G4 (Amiens, Caen, Lille, Rouen), GGEST (Besançon, Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg et le CHR Metz-Thionville), HUGO (Angers, Brest, Nantes, Tour, Rennes, Institut cancérologie de l'Ouest), Grenoble et Bordeaux.

Développé par les équipes des Hospices Civils de Lyon, le logiciel Easily est un Dossier Patient Informatisé full Web qui est diffusé par le Groupement d'intérêt économique (GIE) Hopsis et qui contient près de 5 millions de dossiers patients.

L'intelligence artificielle impacte tous les domaines de la santé, que ce soit au niveau de la gestion des populations, de la gestion des soins, de la gestion du patient, de l'aide au diagnostic et au pronostique, de la réponse thérapeutique. L'idée est de créer une chaîne de valeur autour des données qui sont générées massivement par les objets connectés. Le patient est le fournisseur de données. Les données doivent être collectées, interopérables, exploitées par des agents qualifiés, via des algorithmes d'IA, pour avoir un impact sur le terrain. Le sujet de l'éthique reste à traiter. L'enjeu est de soutenir la montée en puissance des infrastructures à l'architecture innovante pour l'hébergement des données de santé, le calcul haute performance (HPC), le cloud, le stockage. Les principaux écueils sont les faibles performances des modèles prédictifs inhérents au jeu de données utilisé pour entrainer ces modèles, les difficultés d'interprétation des prédictions qui sont souvent trop complexes, le manque de validation via des essais cliniques prospectifs démontrant un bénéfice

net par rapport aux soins courants, par exemple lors d'une expérience sur 485 patients atteints du Covid 19 à Wuhan.

La formation est un pilier important, l'enjeu est de créer une communauté multidisciplinaire en charge des formations d'informaticiens soignants qui travaillent au plus près des patients. Cette transformation numérique du secteur de la santé est cruciale, l'IA devrait permettre aux acteurs de la santé numérique d'impliquer les patients en tant qu'acteurs de leur propre santé, d'alléger les tâches techniques des professionnels de santé et d'optimiser les soins pour plus de qualité et d'équité.

Question du CSI.

Comment les grands acteurs du numérique se positionnent-ils sur les enjeux de santé numérique ?

Delphine Maucort-Boulch :

Ces grands acteurs sont en capacité de se positionner en termes d'investissement et d'infrastructure, mais ils ne semblent pas en mesure de capter l'ensemble des spécificités des données de santé, par exemple le fait qu'une donnée soit présente ou pas permet d'inférer les pathologies recherchées. Il semble également difficile d'héberger ces données de santé tout en étant conforme au RGPD.

Question du CSI.

Comment les médecins adhèrent-ils à la santé numérique, comment font-ils face à un diagnostic fourni par un algorithme? Est-ce que les médecins sont impliqués dans la conception des algorithmes ?

Delphine Maucort-Boulch :

Il a pu y avoir au départ une grande frilosité liée au fantasme que le médecin serait remplacé par un algorithme. Il n'y a pas de remplacement du médecin mais plutôt un pré-traitement automatique. C'est désormais vécu comme une attente, notamment dans des situations très spécifiques par exemple en imagerie médicale où les algorithmes focalisent l'attention sur des parties de l'image. Cela redonne aux médecins du temps pour soulager les patients. Il faut que la communauté médicale soit formée à utilisation de ces nouvelles technologies.

Séminaire de Philippe Fraisse : « Robotique et Société »

Les progrès de la robotique concernent les secteurs du transport, le domaine de la santé, l'industrie, l'agriculture, la construction et le militaire. Au niveau national, la communauté des chercheurs en robotique se structure autour du groupe robotique du GdR Automatique puis du GdR Robotique crée en 2007. D'après une étude d'opinion de TNS Sofres pour l'UE en 2012, 74% des français perçoivent la robotique comme une menace pour leur emploi, 67% des Français ont néanmoins une image positive de la robotique, alors que ce taux est de 88 % en Suède par exemple. Il y a une rupture entre les pays du Nord de l'Europe qui sont plutôt favorables aux robots et les pays du Sud qui y sont plus réfractaires. En France, la population a surtout une crainte sociale vis-à-vis des robots et doute que la robotique puisse créer des emplois. Les Français sont favorables aux robots pour l'exploration spatiale et le médical.

Le marché de la robotique industrielle est très important, l'essor des robots industriels est souvent un marqueur de la productivité et de l'avancée technologique des pays. L'usine du futur est flexible, s'adapte en temps réel et optimise la production, le travail est partagé entre les humains et les robots. Les progrès de la robotique améliorent la prospérité de l'économie ainsi que la condition humaine, notamment la santé des opérateurs.

La robotique médicale progresse, notamment la chirurgie mini-invasive, la planification du geste médical, l'interface chirurgien-robot, la micro-robotique médicale, la robotique souple. L'ergothérapie et la kinésithérapie utilisent des exosquelettes de rééducation. La robotique d'assistance à la personne a montré son intérêt durant la période Covid.

La robotique agricole accompagne l'essor de nouvelles pratiques, par exemple des robots mobiles pour le désherbage mécanique, en vue de réduire la pénibilité des travaux et maintenir un niveau de production élevé avec des pratiques agricoles écologiques plus rentables.

La robotique militaire, motivée par le concept Zero Mort développé par le département de la défense américaine, a permis le développement des drones, sans pilote, télé-opérés, pouvant agir à distance sans mettre en danger l'équipage. Les robots tueurs sont actuellement considérés comme des armes déloyales, les principes de base d'une guerre juste sont développés aujourd'hui dans le droit international.

La question de l'utilité des robots humanoïdes dans notre société se pose. Un robot qui ne ressemble pas à l'humain est bien accepté. Pour être bien accepté, un robot humanoïde doit ressembler parfaitement à un humain, sinon sa présence peut être dérangeante. Est-ce que cela améliore notre relation et nos interactions avec les robots ? Est-il important de reproduire la cognition humaine chez le robot ?

Les grandes avancées de la robotique portent sur les aspects conception innovante et mécatronique, perception et robotique, interactions humain-robot, robotique collaborative, apprentissage, planification et commande, architectures de contrôle, bio-mimétisme et bio-inspiration. L'essor de la robotique s'accompagne de potentielles créations d'emploi, mais l'innovation et le transfert des technologies robotiques sont freinés par des difficultés structurelles.

Question du CSI.

Qu'est-ce qu'un robot ? Quelles sont les difficultés structurelles ? Faut-il passer de l'hypothèse d'un monde fermé borné à celle d'un monde ouvert ?

Philippe Fraisse :

Un robot est un système mécanique physique, en mouvement et autonome, par exemple un arrosage automatique n'est pas un robot.

Concernant les difficultés structurelles, souvent le développement s'arrête à la preuve de concept, il y a un véritable problème d'amorçage de la production, qui n'existe pas à l'étranger, et qui pourrait être levé via la commande publique. Ce domaine fait l'objet d'un lobbying intense, le syndicat de la robotique de services Syrobo a dû fusionner avec le syndicat des machines-outils professionnelles Symop.

Le débat sur les hypothèses d'un monde fermé ou d'un monde ouvert traverse la communauté scientifique et pose des problèmes méthodologiques spécifiques. La robotique mobile pose des problèmes de cartographie et de navigation, la robotique de manipulation s'intéresse aux problématiques de préhension des objets dans un environment proche induisant une perception très spécifique, et la robotique humanoïde pose des problèmes d'équilibre induits par la marche. Ces problématiques font appel à l'optimisation convexe ou non-linéaire avec des systèmes sous-déterminés. Historiquement, à Berkeley et Standford, il y avait une grande proximité disciplinaire entre la robotique et l'IA, qui étaient étudiées par des communautés scientifiques proches

Séminaire de Mélanie Dulong de Rosnay « Internet, IA et Société »

Le Centre Internet et Société (CIS) est un centre de recherche du CNRS, composé de l'unité propre de recherche « Internet et Société » (UPR 2000), créée en 2019 réunissant 6 CR des sections 36, 40, 50, CID 53, 3 IT et 2 doctorants, et du groupement de recherche « Internet, IA et Société » (GDR 2091) sous la tutelle de l'INSHS et l'INS2I, créé en 2020 réunissant 400 membres dont originellement un tiers en informatique. Les recherches menées s'articulent autour de l'Internet politique et des politiques de l'Internet, au croisement de disciplines telles que la sociologie, le droit, l'histoire, l'économie, la science politique, les sciences de l'information et de la communication, l'informatique et les sciences de l'ingénieur.

Les axes de recherches du CIS sont :

1. Un Internet en trois couches,
    1.1. Infrastructures, protocoles, plateformes,

1.2. Contenus, information, données : vie privée, censure, open data,
1.3. Individus, relations, communautés,
2. Une approche multi-méthode,
2.1. Méthodes numériques,
2.2. Études de cas,
2.3. Participation,
3. Approches théoriques

Le CIS organise des séminaire de groupe de travail du GDR, ainsi qu'un séminaire invité avec pour thème « Hasard et nécessités de l'écosystème numérique », choisi comme fil rouge de l'année 2021-2022. Le réseaux des partenaires du CIS inclut : Internet Policy Review Big Data & Society, MOSAIC Méthodes et outils pour les sciences participatives, Medialab Sciences Po, ISOC France, Global Internet Governance Academic Network (GigaNet), Public Data Lab, le LabSO avec le MESRI. Les membres du CIS participent également aux activités du GDR MaDICS, du GT sur l'impact environnemental des technologies du GDS Ecolnfo, du GIS Marsouin en Bretagne, du GDR Sécurité, du GDR IA.

Le CIS est membre du réseau international Network of Centers (NoC) for Internet and Society qui regroupe une centaine de centres de recherche académiques travaillant à l'interdisciplinarité sur le développement, l'impact sociétal, les incitations économiques et les aspects juridiques de l'Internet. Les membres du CIS sont également membres des réseaux International Association for the Study of the Commons (IASC), International Association for Media and Communication Research (IAMCR), Society for the Social Studies of Science (4S), GDR 3769 Normes, Science et Techniques (NoST) de l'INSHS.

Le GDR Internet, IA et Société se structure autour de trois grands thèmes : 1. Intelligence artificielle et SHS, 2. Politiques et régulation des réseaux, 3. Un Internet inclusif et durable.

Question du CSI.

Quels sont les impacts des recommandations que vous produisez ? Etes-vous impliqués dans les discussions sur la régulation européenne de l'IA ?

Mélanie Dulong de Rosnay :

Le réseau NoC organise une conférence satellite de l'Internet Governance Forum (IGF), c'est l'occasion pour nos travaux d'avoir un impact sur la gouvernance d'Internet. Nous travaillons étroitement avec les activistes de La Quadrature du Net qui s'intéressent à la régulation d'Internet et qui ont des liens forts avec l'environment académique. Par ailleurs, de nombreux collègues européens participent aux travaux de la Commission Européenne au sujet de la proposition de législation établissant des règles harmonisées concernant l'IA.

5. Bilan et recommandation du séminaire « Vote électronique »

Suite au séminaire thématique « vote électronique » organisé par Isabelle Queinnec et Caroline Fontaine lors du CSI du 28 septembre 2021, un groupe de travail composé de Caroline Appert, Caroline Fontaine, Thierry Artières, Maël Le Treust Luc Pronzato, Daniel Le Berre, Elisa Fromont et David Ilcinkas, formule des recommandations qui seront soumise au vote du CSI.

6. Echanges préparatoires séminaire « Numérique et enseignement »

Les différents échanges montrent la richesse du sujet, couvrant des considérations d'attractivité, de parité, de moyens etc. Le CSI forme un groupe de travail sur le numérique et l'enseignement composé de Elisa Fromont, Laetitia Jourdan, Daniel Le Berre, Maël Le Treust, Luc Pronzato, Christine Tasson et Xavier Urbain.

7. Approbation du compte-rendu de la session du 7 décembre 2021

Vote du CSI (19 votants).
Question sur laquelle porte le vote : Approuvez-vous le compte-rendu de la session du 7 décembre 2021 ?
Pour : 17 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 2 voix
Résultat : le compte-rendu de la session du 7 décembre 2021 est approuvé.